Alors qu'au 31 décembre 2023, la réforme du statut des sociétés de téléconsultation entrera en vigueur, l'un des acteurs du secteur a décidé de prendre la parole. Tessan, entreprise française créée en 2018 avec l'ambition de révolutionner et faciliter l'accès aux soins par la téléconsultation augmentée, compte en 2023 près de 850 dispositifs médicaux sur le territoire.

Plus de 150 médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux salariés chez Tessan sont mobilisés au quotidien.

Tessan commercialise actuellement quatre produits : une borne de téléconsultation médicale équipée de 6 dispositifs médicaux, une cabine de téléconsultation médicale équipée de 7 dispositifs médicaux, une mallette de téléconsultation et une table de téléophtalmologie. Tessan a également créé 3 centres physiques de santé à Nice, Toulouse et Aubervilliers.

À l'aube de ce nouvel agrément, Tessan propose son Livre Blanc de la téléconsultation augmentée, que vous trouverez en PJ. Décriée, mais souvent mal comprise, la téléconsultation augmentée est une vraie solution dans les déserts médicaux notamment.

TESSAN, en chiffres

- + 150 000 téléconsultations augmentées réalisées en 2022
- 750 pharmacies, 75 opticiens et 20 collectivités équipés
- 94 % des patients autonomes en téléconsultation
- 98,5/100 des patients recommandent Tessan